

# CONTROLEUR DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS

## Branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance

- INTERNE -

### PROGRAMME DES EPREUVES

#### I - Epreuves d'admissibilité

##### ☞ Epreuve écrite d'admissibilité n°1 :

(branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance)

Analyse d'un dossier à caractère administratif, et réponse à des questions à partir de ce dossier : pas de programme.

##### ☞ Epreuve écrite d'admissibilité n°2 :

*Option missions, organisation et réglementation douanières:*

(branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance)

I. — Les missions de l'administration des douanes et droits indirects

II. — Organisation et fonctionnement de l'administration des douanes et droits indirects

a) L'organisation générale des services

b) L'action des services de la branche des opérations commerciales et d'administration générale et de la surveillance

c) Les conditions d'exécution du service :

— pouvoir des agents ;

— régime de travail ;

— informatisation des services.

III. — Législation et réglementation

Principes généraux du droit douanier

La conduite et la mise en douane des marchandises

Les régimes douaniers

La circulation et la détention des marchandises

Les opérations de dédouanement

Les perceptions douanières

Le contrôle du commerce extérieur

Le contrôle des relations financières avec l'étranger  
Les statistiques élaborées par la direction générale des douanes et droits indirects  
La navigation

IV. — La comptabilité des receveurs : crédit de droit ; crédit d'enlèvement

V. — Le contentieux douanier

Caractères généraux  
Les infractions : constatation, qualification et mise en œuvre de la sanction  
Les personnes responsables

VI. — Contributions indirectes : législation, réglementation et contentieux

Généralité et rôle du service en matière d'impôts indirects  
La déclaration  
Les titres de mouvement  
Les formalités et les tolérances à la circulation  
Le contrôle de la production de l'alcool  
Le régime fiscal et économique du vin  
Le régime fiscal des tabacs et le monopole des tabacs et allumettes  
La réglementation fiscale et administrative du commerce des boissons  
Réglementation communautaire : la détention, la circulation et le contrôle de l'alcool, des boissons alcooliques, des produits alcooliques et tabacs manufacturés dans les relations intracommunautaires  
Les infractions  
Les peines fiscales  
La procédure fiscale

### ***Option comptabilité privée***

(branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance)

I. — Introduction

Les besoins en information pour la gestion de l'entreprise  
La gestion dans l'entreprise : comptabilité et informatique de gestion.

II. — Les traitements en comptabilité générale

Les opérations commerciales (TVA ; réductions ; frais de port ; emballages consignés)  
Les opérations de trésorerie  
Les opérations d'acquisition et de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles  
Les opérations financières  
Les rémunérations du personnel  
Les opérations de fin d'exercice : amortissements ; provisions ; régularisation des sorties d'actif ; variations des stocks ; produits à recevoir et constatés d'avance ; charges à payer ou constatées d'avance  
Le résultat et l'imposition des bénéfices  
Les documents de synthèse  
Les opérations postérieures à la clôture de l'exercice (le paiement de l'impôt sur les sociétés et l'affectation des résultats des SA...)

III. — L'analyse fonctionnelle des documents de synthèse

Analyse du compte de résultat :

- soldes intermédiaires de gestion ;
- capacité d'autofinancement ;
- ratios.

Analyse du bilan :

- élaboration du bilan fonctionnel ;
- ratios.

Tableau de financement.

#### IV. — Le calcul et l'analyse des coûts

La diversité des coûts

Les coûts complets

Les coûts partiels et leur utilisation

#### V. — La gestion prévisionnelle

La diversité des budgets

Le plan d'investissement et de financement

Le budget de trésorerie

Le bilan et le compte de résultats prévisionnels

### ***Option gestion administrative***

(branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance)

#### I. — Organisation générale des services de l'Etat

A. — La répartition des compétences dans l'Etat :

- les administrations centrales ;
- les services à compétence nationale ;
- les services déconcentrés.

B. — La coordination interministérielle :

- la coordination gouvernementale, le secrétariat général du Gouvernement, les comités interministériels et les délégations interministérielles ;
- la coordination déconcentrée, les modalités d'organisation des services déconcentrés.

#### II. — La politique du personnel

A. — Organes de gestion dans la fonction publique :

- le conseil supérieur de la fonction publique ;
- les commissions administratives paritaires ;
- les comités techniques ;
- les comités d'hygiène et de sécurité ;
- le statut général des fonctionnaires.

B. — Le déroulement de la carrière :

1. La prise de fonctions :

- le recrutement ;
- la nomination ;
- la formation initiale ;
- la titularisation.

2. La carrière :
  - les positions statutaires ;
  - la mobilité géographique et fonctionnelle ;
  - les droits de l'agent :
    - la rémunération : traitement, indemnités, allocations diverses ;
    - les congés ;
    - la protection juridique ;
    - les droits syndicaux et ses conditions d'exercice ;
    - le droit de grève ;
  - les obligations déontologiques ;
  - l'appréciation de la manière de servir : la notation, l'évaluation, la procédure disciplinaire.

3. La protection sociale :
  - les accidents de service, accidents du travail
  - la sécurité sociale ;
  - les services sociaux.

4. La cessation de fonctions et la cessation définitive d'activité :
  - le mode normal ;
  - les modes exceptionnels

### III. — Comptabilité et techniques budgétaires

1. Les principes généraux de la comptabilité publique :
  - séparation des ordonnateurs et des comptables ;
  - les phases de la dépense publique ;
  - notions sur les régies d'avances et de recettes.
2. Les principes généraux du droit budgétaire :
  - lois de finances, de leur élaboration à leur promulgation ;
  - principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité et de la spécialité ;
  - les différents types de crédits budgétaires ;
  - structures de présentation des dépenses.

### IV. — Les facteurs d'évolution de la gestion des administrations

1. L'impact des évolutions communautaires ;
2. L'impact de la réforme de l'Etat.

## ***Option connaissances techniques de navigation maritime et connaissances de réglementation douanière maritime***

### **(Branche de la surveillance)**

#### Première partie : Connaissances techniques de navigation maritime

##### I. — Navigation

1. Les instruments de navigation.
2. Les documents de navigation, leur correction, l'information du navigateur.
3. La réglementation de la circulation maritime.
4. La navigation côtière ou à vue. L'estime.
5. La navigation radioélectrique et les appareils de positionnement.

##### II. — Météorologie

1. La circulation générale de l'atmosphère.
2. Les anticyclones et les dépressions. Le régime des vents.
3. Les systèmes nuageux et les fronts.
4. L'information météorologique.

### III. — Sécurité en mer

1. Les incendies. Les pannes et avaries.
2. L'organisation du travail à bord.
3. L'embarquement de passagers.
4. La sauvegarde des vies humaines.
5. Les matériels de lutte contre le feu et les voies d'eau.
6. Les modalités d'intervention en cas d'incendie ou de voie d'eau.

### IV. — Coordination des actions de l'Etat en mer : organisation, domaines

### V. — Commandement

Les fonctions, prérogatives et devoirs des commandants et des différents membres d'équipage.

## Seconde partie : Connaissances de réglementation douanière maritime

Introduction : les espaces maritimes

### I. — Pouvoir des agents des douanes

#### A. — Droit d'accès et de visite des navires

1. Contenu du droit d'accès et de visite
2. Dispositions visant à faciliter les contrôles
  - a. Droit d'injonction
  - b. Spécificité du contrôle portuaire

#### B. — Droit de poursuite et usage des armes

1. Le droit de la poursuite en haute mer
2. L'usage des armes en mer

### II. — Contrôle des marchandises à la circulation

#### A. — Marchandises de l'article 2 ter du code des douanes national

#### B. — Marchandises des articles 215 du code des douanes national

#### C. — Les restrictions de tonnage

#### D. — Marchandises reprises sur manifeste

#### E. — Importation de marchandises

#### F. — Lutte contre les trafics de stupéfiants en haute mer

### III. — Statut des navires français

#### A. — L'importation de navires de plaisance

#### B. — Francisation et questions annexes

#### C. — Droit annuel de francisation

#### D. — Régimes spécifiques de francisation

#### E. — Régime applicable aux navires des DOM-COM

#### F. — Avitaillement des navires français

### IV. — Statut des navires étrangers

- A. — Les actes de nationalité
- B. — L'admission temporaire
- C. — Le droit de passeport
- D. — Le contrôle de la navigation réservée
- E. — L'avitaillement des navires

**☞ Epreuve écrite d'admissibilité n°3 :**

Au choix du candidat, traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

Pas de programme.

**II - Epreuves d'admission**

**☞ Epreuve orale d'admission n°1 :**

(branche de la surveillance)

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Pas de programme.

(branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale)

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Pas de programme.

**☞ Epreuve orale d'admission n° 2 :**

Interrogation de langue étrangère consistant dans la traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue.

Pas de programme.

**☞ Epreuve d'admission n° 3 :**

(branche de la surveillance)

Epreuve d'exercices physiques portant sur un test de pompes, un test de gainage, une course de sprint sur 60 mètres et une course d'endurance sur 2000 mètres.

Un arrêté du [7 septembre 2015](#) fixe la nature, les modalités et les barèmes de l'épreuve d'exercices physiques commune aux concours externes et internes ouverts pour le recrutement des personnels de la direction générale des douanes et droits indirects.